

Alfred Chion-Ducollet - Maire bâtisseur et réformateur

Introduction

Ce n'est que récemment, en étudiant le patrimoine murois, que j'ai pris conscience du travail accompli par A. Chion-Ducollet, en 25 ans, il a complètement transformé La Mure. Les municipalités suivantes n'ont pas marqué leur reconnaissance, hormis le nom d'une avenue, si bien que son nom ne doit pas évoquer grand-chose pour la majorité des Murois qui profitent aujourd'hui quotidiennement de ses réalisations. Il mériterait d'avoir sa statue devant l'hôtel de ville, ce qui perpétuerait son souvenir.

En plus du fait que l'on n'en parle peu, lorsqu'on l'évoque, c'est par « le petit bout de la lorgnette », immédiatement arrivent les expressions « anticlérical », « procès des robes blanches »¹ et l'on a tendance à limiter son action à une guéguerre avec le curé Morel qui, lui, n'est pas qualifié de clérical. Il faut rappeler le contexte conflictuel de l'époque, à savoir que la troisième république ôtait au clergé ce qui lui restait de pouvoir temporel et que l'on était à la veille de la séparation de l'église et de l'état.

La population est en décroissance, de 3648 habitants en 1851 elle sera de 3377 en 1901 où elle reprendra sa croissance jusqu'à aujourd'hui. La situation économique s'est fortement dégradée depuis plusieurs années. Les activités traditionnelles sont terminées :

- c'est la fin du clou fait à la main ce qui prive de travail 400 ouvriers (en 1700 il y avait 160 *clostriers*).

- il n'y a plus de fabrication des grosses toiles à partir du chanvre, alors qu'en 1840 cela occupait 120 ouvriers et 800 fileuses².

La ville est dans un triste état, elle a peu évolué ces dernières dizaines d'années. Les rues sont sales, encombrées, pas ou mal pavées, sans trottoir, mal reliées les unes aux autres, chichement éclairées quelques heures par nuit au gaz. Les bâtiments publics sont vétustes, souvent insalubres. L'eau est rare.

Dès son installation à la Mure, Chion-Ducollet s'intéresse aux affaires publiques. Né à Sinard dans une famille d'agriculteurs. Orphelin à 7 ans, il fait de bonnes études mais doit travailler tôt. Il est successivement clerc d'huissier, clerc d'avoué, clerc de commissaire priseur, commis principal des contributions indirectes, principal clerc de notaire. Ceci tout en étudiant le droit à la Faculté où il est lauréat d'un concours en 1878.

En 1881, il s'installe comme notaire à La Mure.

En 1882, il est conseiller municipal, deuxième adjoint, le maire étant Romain Tagnard, il démissionne en 1883.

Il est élu maire en 1886, réélu en 1888, 1892, 1896, 1900, 1904, 1908, il est battu en 1912. Il a donc été maire pendant 25 ans.

Il est conseiller général de 1895 à 1913 et député de l'Isère de 1906 à 1910.



¹ Desmoulin Henri, *L'affaire des robes blanches ou le procès d'une procession*, Mémoire d'Obiou n° 9.

² Pour la situation de ces deux activités en 1838, voir le récit d'un contemporain dans Mémoire d'Obiou n° 10, « *La vie économique en Matheysine en 1838, vue par Louis-Auguste Comte* » par Pierre Barnola.

Il décède en 1920 et est enterré à Sinard.

C'est à partir de 1882, sous le début de la troisième république, que le maire est élu parmi les conseillers municipaux eux-mêmes élus, il était auparavant nommé par le pouvoir en place, son mandat ne dépassait pas deux ans dans la majorité des cas, ce qui ne permettait pas la réalisation de grands projets, mais cela évitait l'émergence d'une forte personnalité qui pouvait devenir dérangeante³.

Un court, mais important, passage au poste d'adjoint

Aux élections de 1882, 20 conseillers sont élus, comme le nombre peut être de 23, une élection complémentaire a lieu le 16 avril pour élire les 3 conseillers manquants, 5 candidats se présentent dont Chion-Ducollet qui est élu.

Le 30 avril 1882, à la première réunion, le docteur Tagnard est élu par 10 voix sur 19 et Chion-Ducollet est élu, au deuxième tour, 2^e adjoint par le même score.

Il n'est pas élu à la commission scolaire dont le président est le maire mais au conseil du 4 juillet il en est le rapporteur.

Son rapport a probablement été approuvé par la commission mais c'est le programme du futur maire qu'il ne cessera de défendre et qu'il réalisera plus tard. C'est un plaidoyer pour la qualité de l'enseignement des garçons et des filles, pour cela il faut construire ou reconstruire quatre établissements dont une école supérieure de jeunes filles. Le tout est chiffré, le financement prévu par les subventions généreuses de ce début de l'école obligatoire et par des emprunts mais l'effort financier reste fort important. La réaction du conseil est étonnante, il a dû être subjugué par ce discours en rupture avec les habitudes et la situation économique du moment :

« A la demande de plusieurs membres, le principe de la création d'une école supérieure de filles est mise aux voix et adopté à l'unanimité.

Ensuite, les conclusions du rapport sont mises aux voix et aussi adoptées à l'unanimité. »

On sait ce qui va advenir de cette belle unanimité, toutefois elle permettra à Chion-Ducollet de prendre une place importante au sein du conseil, de faire démarrer des études plus détaillées de son projet, de faire exécuter des plans.

Dans les conseils suivants, dont Chion-Ducollet est élu très souvent secrétaire, le sujet revient, on vote sur des détails, il n'y a plus d'unanimité mais de faibles majorités variables avec parfois certains minoritaires très virulents.

Au conseil du 5 juillet 83, en l'absence du maire et sans vote, suite à une discussion avec des opposants à son projet, Chion-Ducollet donne sa démission. Elle ne sera effective qu'au conseil suivant, ses partisans ayant demandé qu'il y ait vote sur ses propositions. Alors que la création d'un cours supérieur pour jeunes filles est accepté, à installer inconfortablement dans un bâtiment existant, il est mis en minorité sur la construction d'un bâtiment spécifique par 8 voix contre 7 et une abstention.

Il se sort d'une situation impossible avec le beau rôle, sa lettre de démission (datée du 24 août) est sans amertume, positive.

« Je suis plus que convaincu de l'utilité qu'il y a de donner l'instruction supérieure et secondaire aux jeunes filles aussi bien qu'aux garçons. Je suis non moins convaincu que la régénération de notre belle France, de notre chère Patrie à tous, ne sera complète qu'avec des filles et des femmes instruites »

³ Qui assure la continuité à la mairie :

« Mais il existait à la Mairie de La Mure, depuis 40 ans, un employé **inamovible** : c'était le secrétaire, M. Lucien Pellat, véritable Maire du Palais. » écrit Chion-Ducollet avec des allusions à la mauvaise gestion des deniers publics. M. Pellat donna sa démission dès le résultat des élections.

Elle continue par un hommage appuyé au préfet, au recteur, à l'inspecteur de l'académie, aux divers chefs de service de la préfecture

«... pour la complaisance toujours excessive qu'ils ont toujours mise à recevoir les demandes que je leur adressais dans l'intérêt de la ville de la Mure »

Dans ces circonstances avec un conseil aussi mou et sans colonne vertébrale, son ambitieux projet était impossible, son financement nécessitait, pour éviter des augmentations d'impôts excessives, de modifier fondamentalement l'organisation des finances et des ressources.

Il a montré qu'il était un leader, il laisse de solides partisans et de virulents adversaires, il va continuer à peaufiner ses projets et à constituer une équipe. Il publiera en 1886, une étude sur l'intérêt culturel et économique de la construction d'un nouveau collège.

L'étude technique d'un collège et d'une école de filles avancera malgré les désaccords, un architecte M. Bianchi fait des plans, des devis, des demandes de prêt sont lancées ce qui fera gagner un temps précieux l'heure venue.

Le pouvoir municipal entre dans une lente déliquescence. Le 18 mai 1884, à la première séance suivant de nouvelles élections élections, le docteur Tagnard est élu maire par 17 voix sur 22. Il remercie l'assemblée mais *« déclare ne pouvoir accepter »* sans donner de raison particulière (reconnaissance de son impuissance ?). C'est Ferdinand Pelloux qui est élu mais il démissionne le 4 juillet. Robequain Eugène est élu maire par 10 voix sur 14. Le 21 juillet, alors que l'ordre du jour prévoit l'étude du cahier des charges du collège, l'absentéisme fait annuler le conseil. Le cahier des charges est adopté au suivant. Le 13 septembre une majorité refuse le vote de 11 centimes additionnels qui sont nécessaires pour l'acceptation du prêt pour le collège. Mais le 10 février 85 ce vote est annulé au grand mécontentement de certains conseillers et les centimes votés. Le conseil du 12 mai est annulé par manque de participants.

Par suite de la démission de 8 conseillers, un nouveau vote a lieu le 21 juin. Ce nouveau conseil prend comme maire Jean-Pierre Combe par 11 voix sur 18. Celui-ci, un fort opposant aux idées de Chion-Ducollet annule tout nouveau projet.

. Le budget est en déficit en 1886 de 2 500 francs et il y a, en plus, des dettes vis-à-vis de 43 créanciers pour une somme de 12 900 francs. Ce qui fera dire à Chion-Ducollet :

« Ce n'était pas un Maire qu'il fallait à la Ville de la Mure, mais « un syndic de faillite »⁴

Elu maire en décembre 1886

Depuis sa démission Chion-Ducollet a pris la tête de l'opposition, il fustige ceux qui pensent que La Mure va mourir, il lui prédit, au contraire, un bel avenir. La construction du collège n'est pas une dépense mais un investissement rentable qui participera à ce renouveau. Il peut constituer parmi ses partisans une équipe qui lui restera entièrement dévouée.

L'équipe au pouvoir s'est complètement disqualifiée mais cela ne l'empêchera pas d'être très active et virulente dans l'opposition à l'extérieur de la municipalité, mais sans beaucoup d'influence. Elle est regroupée autour du docteur Tagnard, porte-parole de la classe possédante et bien pensante. La lutte entre les « Chionards » et les « Ficelards » va être rude.

Aux élections du 18 décembre 1886, la liste de Chion-Ducollet est plébiscitée par plus de 500 voix sur 612, le docteur Tagnard est le seul opposant élu, mais avec le meilleur score, il ne se manifestera pas dans les conseils, votera en général avec la majorité mais

⁴ Une sentence favorite de Chion-Ducollet que l'on retrouve dans plusieurs comptes-rendus. Dès la première année de son mandat, les dettes sont réglées et les budgets seront toujours bénéficiaires.
Toutes les citations dans cet article sont de lui, sauf mention contraire.

sera fort critique à l'extérieur mais avec de pauvres arguments qui ne convaincront pas les électeurs au cours des élections suivantes⁵.

Au premier conseil, le 22 décembre, les formalités d'installation sont rapidement bouclées, au premier tour Chion-Ducollet est élu maire par 21 voix sur 22, les deux adjoints nommés de même au premier tour. On passe directement à la réalisation du programme :

« *donner immédiatement à l'adjudication les travaux de construction du bâtiment collégial* »

Le rythme est donné, il en sera de même tout au long de ses mandats. 25 ans plus tard, Chion-Ducollet laisse une Mure complètement métamorphosée, aérée, agrandie, bien éclairée, avec des bâtiments publics de bon niveau. Chaque réalisation a nécessité beaucoup d'énergie pour trouver les financements, pour la réalisation sous le feu d'une opposition farouchement contre toute amélioration surtout dans les premières années, les réélections successives ont partiellement lassé ses adversaires.

On peut résumer l'action globale par quelques chiffres :

- Un investissement supérieur à 2 000 000 F dont la moitié (1 067 000 F) est subventionnée.
 - 43 immeubles détruits pour 161 631 F (achat amiable ou expulsion)
 - 154 arrêtés municipaux (souvent de nombreuses pages et de nombreux articles) qu'il fera respecter⁶
 - 3 987 pages de délibérations (8 registres)
- Avec comme conséquences de nombreux procès, très souvent subis.⁷

Nous ne ferons pas une liste exhaustive de son œuvre. Nous allons évoquer Chion-Ducollet bâtisseur en souhaitant que les lecteurs regardent dorénavant notre patrimoine murois avec un œil moins indifférent. Nous parlerons des matériaux employés, cet aspect de la géologie locale n'étant pas abordé dans les descriptions dont on dispose.

L'ENSEIGNEMENT

Les années 1881-1882 sont celles des lois de Jules Ferry sur la gratuité de l'école primaire, sur l'instruction obligatoire, sur la laïcité de l'enseignement.

Chion-Ducollet fait, aux municipalités précédentes, le reproche de ne pas avoir profité des subventions déversées avec générosité, ces années-là, à la construction des écoles, pour modifier la situation matérielle désastreuse de l'enseignement à La Mure.

Il réalisera le projet qu'il avait présenté au conseil municipal en 1882 :

- Un nouveau collège en 1887/88 sur un nouvel emplacement, hors la ville.
- Une école de filles et une école maternelle, place Pérouzat en 1888/92.
- Une école de garçons agrandie et rénovée place des Capucins en 1889.
- Un cours complémentaire de jeunes filles au château en 1906/7.

Le collège

On a vu qu'une des premières décisions a été de déclencher sa construction. C'est lui qui en avait défini l'enveloppe, il avait défendu son choix de terrain, il avait obtenu les accords des administrations.

⁵ En 1888, les 23 conseillers « Chionards » sont plébiscités par plus de 600 voix sur 657 suffrages exprimés. Les « Fichelards » ont entre 6 et 36 voix pour le docteur Tagnard.

⁶ Homme intègre, il n'admet pas les tricheries, les passe-droits, les « coulages »

⁷ Sa parfaite connaissance du droit et sa fonction de notaire ont été un atout énorme. Il savait rédiger dans les termes administratifs, évaluer les biens, préparer les procès dont il pouvait anticiper le résultat beaucoup mieux que ses adversaires. Il a pratiquement toujours tiré profit de ces procès.

Le 8 janvier 87, un arrêté signé Jules Grévy autorise l'expropriation ou l'achat des terrains à l'amiable. L'achat se fait à l'amiable, c'est plus rapide.

février 87, les travaux sont mis en adjudication. Le 28 mai une décision ministérielle régularise la subvention qui était devenue caduque le 26 mai 1886, l'Etat et la commune prennent chacun à charge une moitié de la dépense estimée à 299 191,56 F.

Le 17 juin 1887 la première pierre posée par M. Massat, préfet de l'Isère.

Le 24 juillet 1888, c'est l'inauguration en même temps que la ligne de chemin de fer par le ministre des travaux publics, M. Deluns-Montaud (et aussi la première pierre de l'école Pérouzat), le collège n'est pas complètement terminé.

En 1899, est annexée une école primaire supérieure et professionnelle de garçons

Le coût : 299 221,79 F est conforme au devis, il ne sera arrêté qu'en 1986 après une longue procédure, la subvention de l'Etat étant d'exactement la moitié. L'opposition au moment du projet faisait campagne contre en annonçant une somme det 500 000 F.

C'est la première réalisation de Chion-Ducollet, probablement celle qui lui aura causé le plus de travail et de soucis. Il va en suivre l'avancée et régler les problèmes successifs au plus vite. Mais le choix de l'entrepreneur, François Pradourat, n'a pas été heureux. Celui-ci a beaucoup été aidé par le maire mais ne lui en sera pas reconnaissant :

- César Joubert, adjoint, lui a prêté 9 000 f pour le cautionnement le jour de l'adjudication pour qu'il puisse soumissionner
- Les propriétaires des carrières se sont coalisés pour faire un prix de 5 F par m³ alors que le prix de détail ne dépassait pas 4 F. Chion-Ducollet l'a aidé à ouvrir une carrière près de Simane proche du collège, ce qui a permis une grosse économie, puisque le m³ revenait à 2,5 F.
- Pour aller chercher l'eau à la rivière il fallait trois attelages et un matériel spécial. M. Pradourat a été autorisé à amener de l'eau de la ville sur le chantier sans rétribution.
- Durant les deux années de la construction, la caisse du Maire lui a prêté, a plusieurs reprises, 10 à 12 000 F sans intérêt, pour faire la paye des ouvriers. Des adjoints ont été amenés à faire de même mais avec un intérêt légal.

Mais malgré toutes ces « complaisances » l'entrepreneur se révèle peu fiable, il faut lui adjoindre un surveillant des travaux M. Montant⁸. Celui-ci va remplir un registre des « ordres de service » où chaque malfaçon ou mauvaise méthode de travail est signalée. A lire la fréquence et la répétition de ces injonctions, M Pradourat ne semble pas très réactif. A la réception des travaux, la liste des malfaçons sera longue.

Chion-Ducollet a été bien étonné de recevoir une facture de 250 000 F, alors que le devis du lot était de 190 000 F. Le décompte de l'architecte, M Séraphin Bianchi, « homme compétent et consciencieux » s'élevant à 181 081,71 F. Le Maire n'accepte pas cet énorme dépassement injustifié et l'entrepreneur assigne la ville.

M. Pradourat ne répond pas aux évaluations que lui communique la mairie mais il écrit beaucoup : au préfet, au ministre, ce qui déclenche des cascades de courriers⁹. Des experts sont nommés qui donneront finalement raison à la municipalité.

« Après une pénible expertise et plaidoiries, le Conseil de Préfecture accorda à l'entrepreneur 182 481,71 F.

⁸ C'est un grenoblois, surveillant de travaux à la retraite, que Chion-Ducollet a embauché sur les conseils du préfet et du maire de Grenoble.

⁹ Les archives de La Mure conservent toutes ces lettres qui sont amusantes et cocasses comme par exemple la conclusion de la lettre au ministre : « ayez l'obligeance Monsieur le Ministre de faire ordonner une enquête sur les agissements par trop arbitraire du Maire de la petite ville de La Mure qui quoique républicaine de vieille date pourrait bien embrasser le boulangisme si la tyrannie de son maire devait continuer. » Chion-Ducollet est « méchant, vindicatif, pas républicain, haineux... »

On trouve aussi une lettre anonyme, annotée par Chion-Ducollet, qui, à certains indices, ne doute pas qu'elle provienne de M. Pradourat lui-même.

*Ce pénible procès en défense valut à la ville les 70 000 francs environ demandés en sus de ce qui était dû et largement payé.
NOTA. M. Pradourat devint un ennemi de la Municipalité, naturellement ! »*

Le collège eut des débuts difficiles, servit d'hôpital militaire durant la guerre de 14-18, puis trouva sa vitesse de croisière, engloba le collège moderne de jeunes filles en 1959. Il a été agrandi à plusieurs reprises et est devenu Lycée en 1977.

École Péroutat : école de filles et école maternelle,

Là aussi Chion-Ducollet reprend immédiatement le projet étudié par la municipalité de 1882, mais il faut d'abord retrouver les dossiers :

« Au lieu de transmettre les dossier, M. le Maire Tagnard, s'empressa de les enfouir dans des archives, au milieu de vieilles paperasses. »

En 1887, c'est l'expropriation de 11 propriétaires pour 53 186 F.

En avril 88, emprunt de 155 464 F pour les trois écoles : école maternelle, école de filles avec cours complémentaire et école de garçons.

Le 24 juillet 1888, la première pierre en même temps que l'inauguration du collège et de la ligne de chemin de fer par le ministre des travaux publics, M. Deluns-Montaud¹⁰.

1892, première rentrée.

Coût : 133 706 F

C'est un beau bâtiment, le dernier construit à « la muroise » avec les angles de murs et les encadrements de porte et de fenêtre en blocs de calcaire de Laffrey soigneusement taillés. Mais il y a une variante pour les deux côtés, l'architecte a remplacé le calcaire de Laffrey par du ciment moulé avec exactement les mêmes formes. Pourquoi ? Voulait-il faire un essai, se conformer à la mode du moment, gagner sur le prix de revient ? Aujourd'hui, plus d'un siècle après, la comparaison est sans appel et conforme à ce qui est arrivé à l'église : alors que le calcaire de Laffrey reste impeccable (mise à part une altération de surface qui ne résisterait pas à un léger sablage) les parties en béton sont dégradées.

La partie arrière est soignée avec ses arcades, la verrière, rajoutée plus tard au premier étage, peu esthétique mais probablement fonctionnelle, cache les colonnes.

Par contre, quand a t'on rajouté le préau et l'entrée, avec ce vilain style fait de briques, insolites à la Mure ?

Cette deuxième construction a aussi donné lieu à un procès, qui a nourri l'ambiance détestable du moment car l'opposition a pris parti et encouragé le plaignant.

Lors de la démolition d'une maison on constate que le mur mitoyen avec la maison Perrier non concernée est vermoulu et ne pourrait tenir debout. Un arrangement est négocié (5 000 F pour une valeur estimée à 3 000 F). Poussé par l'opposition, M. Perrier se rétracte, réclame 10 000 F et assigne la commune. Le tribunal ordonne la reconstruction du mur mitoyen, à frais communs, les frais du procès devant être partagés. M. Perrier dut contracter un emprunt et hypothéquer la maison qui après sa mort a été vendue 2 400 F.

« Et voilà les conséquences des mauvais conseils d'aigrefins, ne rêvant que méchancetés contre ceux qui les gênent, au risque de ruiner ceux qui ont la faiblesse de les écouter, et quand arrive le moment de payer, comme toujours ils s'éclipsent, satisfaits d'avoir assouvi leurs mauvais instincts. »

¹⁰ Le lendemain on constate que la première pierre a été descellée dans la nuit et le coffret, qui comportait un procès verbal, une plaque commémorative et quelques pièces de monnaie, a été volé. Les coupables n'ont pas été découverts ni les objets volés retrouvés. On a remis un coffret avec le même contenu, rescellé la première pierre et construit immédiatement une bonne hauteur de mur au-dessus.

École de garçons, place des Capucins

Après le départ du lycée, il reste dans l'ancienne église du couvent, l'école de garçons :
 « *L'école de garçons, installée dans l'ancienne église des Capucins, avait été divisée en forme de bergerie avec quatre compartiments formés de cloisons en planches de 1 m. 80 de hauteur avec couloir au levant, desservant les 4 classes. Les tables étaient en pitoyable état.* ».

Seule cette partie est gardée et restaurée en salle pour théâtre et conférences et au premier étage, une salle de classe et le logement du concierge et d'un adjoint. La nouvelle école est construite dans l'alignement.

Le 31 mars 1889, a lieu l'adjudication pour un coût de 50 000 F

La construction est faite de façon simple avec des matériaux locaux : le soubassement en calcaire de Laffrey, les encadrements et l'infrastructure en béton, le remplissage en roches d'apport glaciaire¹¹.



Nouvelle construction

L'ancienne église est aménagée en salle de réunion et spectacle et en salle de classe à l'étage

L'école des Capucins, jusqu'en 1950 où la partie droite ancienne sera détruite, remplacée par une nouvelle construction.

Cours complémentaire de jeunes filles au Château

En 1883, Chion-Ducollet avait obtenu la création du cours complémentaire de jeunes fille qui a été provisoirement installé « *dans une écurie de M. Eugène Béthoux, sur la place Péroutat* »

En 1889, le cours complémentaire s'installe dans les nouveaux locaux de l'école Péroutat.

En 1904, c'est la dissolution des congrégations enseignantes et en 1905, la maison des Congrégations de la nativité de NSJC quitte le château.

En 1906, la municipalité achète le château aux enchères publiques pour 31 000 F

¹¹ En 1951, on détruit la partie ancienne pour créer de nouvelles classes et déplacer le préau. Et en 1955 on construit deux nouvelles classes sur le préau.

L'estimation globale du projet d'un cours complémentaire avec pensionnat pour cent internes se monte à 106 000 F. D'où un emprunt de 100 000 F et une demande de subvention.

Les cours commencent en 1907¹².

Avec cette dernière réalisation, Chion-Ducollet a mené à bien ce grand projet de rénovation de l'enseignement qu'il avait proposé dès son entrée en politique. Il peut écrire : « *En fait, La Mure est devenue un véritable centre universitaire pour la région.* »

LES BATIMENTS COMMUNAUX

Hôtel de ville

A la place de l'hôtel de ville il y avait un hospice dont on atteste la présence en 1228 dans un testament de Beatrix de Bourgogne. Au premier étage la ville louait la mairie, au deuxième il y avait le logement du secrétaire de mairie et la justice de paix. Cette bâtisse est signalée fort délabrée en 1719 et en 1767.

En 1876, Henri-François-Prosper Giroud fait donation à l'hospice de sa maison de maîtres et deux jardins, rue Neuve, ce qui permet d'y transférer l'hospice en 1878 et à la ville d'acheter l'ancien bâtiment.

« Le bâtiment qui servait de Mairie et de Justice de Paix tombait en ruines. La toiture ne pouvait plus supporter de réparations ; les planchers vermoulus comme les murs présentaient un réel danger pour la sécurité publique. »

Chion-Ducollet décide, de construire un bel et imposant hôtel de ville.

« L'Hôtel de ville et la Justice de paix intéressent toutes les communes du canton. Il faut un local convenable pour les magistrats et pour les justiciables qui se rendent au chef-lieu, soit pour les Conseils de famille, soit pour les audiences. Il faut un local convenable pour le tirage au sort, pour le conseil de révision. »

Les plans sont faits en 1889-90 par Jules Besson, architecte, le devis s'élève à 180 000 F, il n'est pas possible d'avoir une subvention contrairement aux bâtiments scolaires, la commune doit faire un emprunt de 170 000 F. Pour aider l'amortissement l'octroi « *a subi une petite augmentation* ».

- Le bâtiment est construit en 1890-91-92 :

- au rez-de-chaussée : Octroi ; Service de la Voirie et des Eaux ; Recette Municipale ; Caisse d'Epargne et Poids Public

- au 1^{er} étage : Mairie, Justice de Paix

- au 2^e étage : Salle du Conseil Municipal et des Mariages ; Salon d'honneur et Bibliothèque.

L'inauguration a lieu le 9 juin 1893, et dès le lendemain se tient la première séance du conseil municipal et le 14 juin la célébration du premier mariage.

Coût : 198 229,64 F

C'est une belle construction, idéalement placée qui attire l'œil du visiteur après une entrée de ville plutôt triste. Elle n'est plus dans la tradition matheysine car le train vient de désenclaver La Mure en permettant l'arrivée de charges lourdes sur le plateau, ce qui va permettre à l'architecte d'utiliser des pierres diverses pour éclairer la façade. Mais c'est en

¹² En 1942, avec l'extinction des écoles primaires supérieures, l'établissement devient collège moderne de jeunes filles. En 1959, fusion avec le collège de garçons qui amènera l'abandon des locaux du château qui depuis est transformé en habitations.

même temps le dernier bâtiment construit en pierres de taille apparentes car le ciment naturel (l'or gris grenoblois) s'est imposé dans l'architecture et les carrières ont en cours de déclin.

La position du bâtiment a été soigneusement débattue par le conseil municipal qui avait le choix entre sept plans. A été choisi celui qui met l'escalier dans l'axe de la rue du Nord et favorise la surface de la place de la Liberté contiguë à la route nationale, la place à l'arrière pouvant être agrandie en détruisant des immeubles. La position choisie nécessite des travaux préparatoires :

- un aqueduc place de la liberté « *à la place de la rigole pavée qui sépare la place de la Liberté de la route nationale, de manière à agrandir la place qui se confondra aussi avec la route et au même niveau autant que possible... »*
- le déplacement du poids public dit grande bascule et de son pavillon.
- le déplacement de la citerne centrale des fontaines, elle sera installée sous le grand escalier.
- le déplacement de la fontaine et du bassin de la place de l'Hôpital.

L'architecte a utilisé trois pierres différentes :

Le soubassement et le rez-de-chaussée sont réalisés avec notre pierre locale, **le calcaire de Laffrey**, provenant des carrières de Versenat et du Villaret. Les pierres sont apparentes et soigneusement taillées. Chion-Ducollet avait eu, lors des visites des carrières, une exigence vis à vis des carriers fournisseurs :

« Tous les carriers, sans exception, furent mis au courant des conditions que devait présenter la pierre de taille, elle devait être de premier choix ; dans le pays la présence de veines blanches ne passe pas pour un indice de qualité supérieure, aussi fut-il stipulé que les veines blanches, ne seraient tolérées que dans une certaine mesure, c'est-à-dire que leur largeur ne dépasserait pas sept à huit millimètres, de façon à éviter d'avoir des rognons de carbonate de chaux cristallisé qui auraient ressemblé à des emplâtrages et auraient eu un aspect fort peu agréable. »¹³

Le premier étage et l'escalier extérieur qui y donne accès est traité avec des pierres **de calcaire urgonien** provenant de carrières de Sassenage. Ce calcaire est très pur, c'est un calcaire récifal, de la fin du Crétacé inférieur (115 millions d'années). On le retrouve du Jura au sud de la France (par exemple les Calanques), toute la région était une plate-forme et le climat chaud, les Bahamas de l'époque !

Il était très prisé pour la construction (c'est la pierre utilisée pour les quais de Grenoble), et aussi pour la fabrication de la chaux du fait de sa pureté en carbonate de calcium.

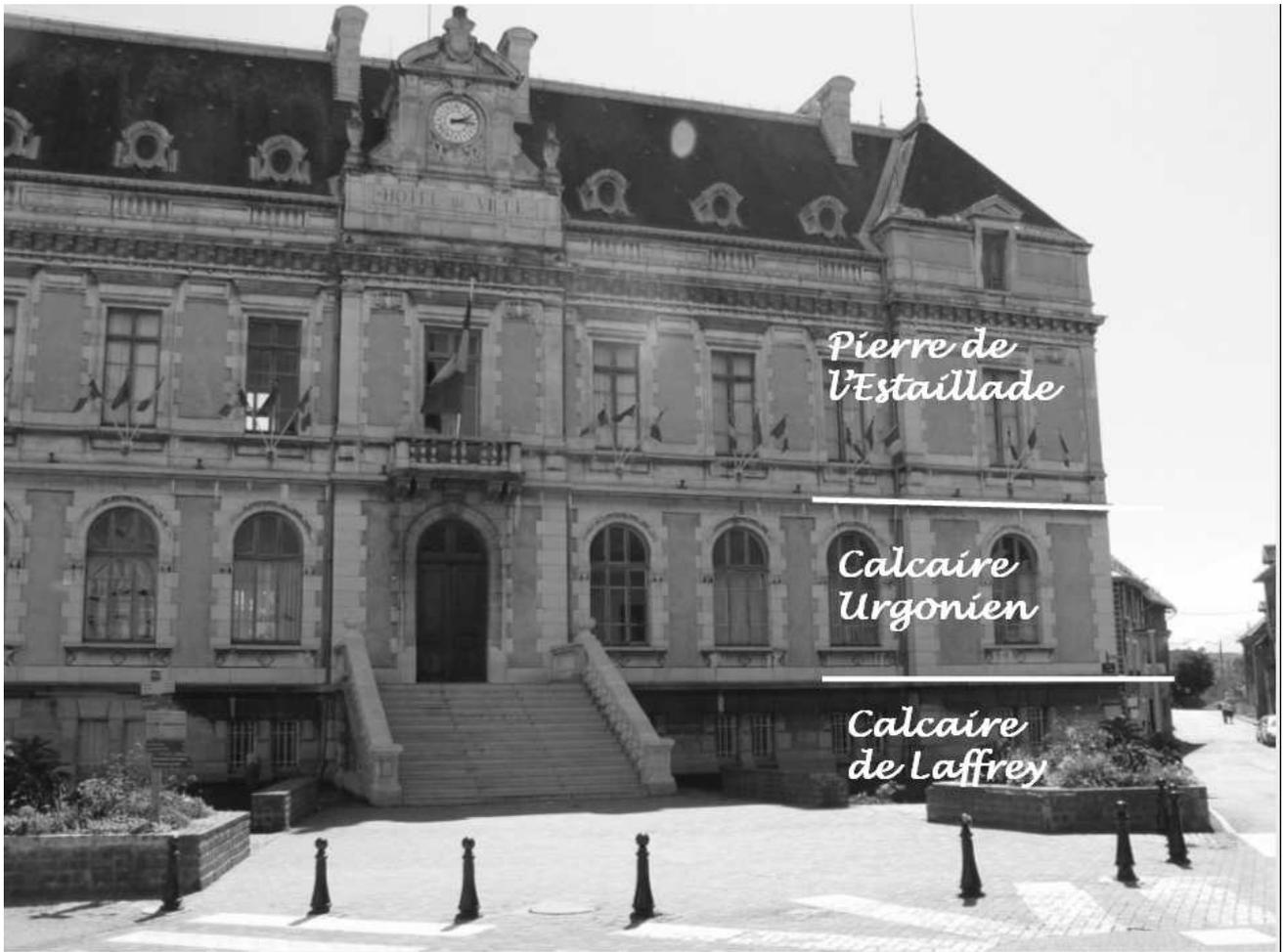
Il constitue les barres sommitales de la Chartreuse et du Vercors.

Il est très facilement reconnaissable : on y trouve quantité de morceaux de coquilles de rudistes, lamellibranches (du groupe des Bivalves) qui vivaient fixés par une valve, la valve supérieure, mobile, servant à la nourriture.

Le deuxième étage et le dernier niveau partiellement sous les toits sont constitués d'une qualité de pierre différente des précédentes, c'est de **la pierre de l'Estailade**, d'une carrière d'Opède dans le Luberon. C'est une molasse calcaire du Miocène (20 Ma). Elle fait partie des meilleures « Pierres du midi », elle est toujours extraite et utilisée pour les constructions et les décorations car elle se taille facilement, elle est homogène, à grain fin et avec très peu de fossiles et elle a une très bonne tenue dans le temps.

¹³ L'entrepreneur Edouard Andrieux a présenté une facture supérieure de 7 000 F au devis sous différents prétextes dont celui de la qualité du calcaire de Laffrey cette exigence verbale n'étant pas dans le cahier des charges. Le tribunal ne lui attribua que 2 400 F.

Elle a été utilisée, de façon heureuse pour les parties extérieures des cheminées, alors que le projet prévoyait des briques.



L'hôtel de ville aujourd'hui. L'utilisation de pierres claires pour les étages égaye le bâtiment. Seul le rez-de-chaussée est fait avec le calcaire local.

Aujourd'hui, 120 ans après sa construction, l'Hôtel de Ville trône toujours majestueusement à l'entrée de la Ville.

Seules les parties en Urgonien exposées sans protection au climat matheysin ont souffert, elles sont altérées si bien que les marches de l'escalier ont été refaites il y a quelques années. On a remplacé le calcaire grenoblois par du granite d'origine lointaine. La pierre de l'Estailade a gardé sa blancheur et ses parties sculptées sont en bon état.

Ce bâtiment est entièrement occupé par la Mairie, tous les autres services ont disparu au cours du temps : la TVA a remplacé l'octroi, le poids à bascule a perdu son utilité et a été enlevé, il n'y a plus de Justice à La Mure, la caisse d'épargne occupe un beau bâtiment en ville.

Les dimensions confortables de l'escalier intérieur ont permis l'installation d'un ascenseur et les fenêtres qui n'étaient plus étanches à la bise matheysine viennent d'être remplacées.

LA SANTE

Hôpital - Hospice

« A l'Hospice, rue Neuve, les hospitalisés étaient logés dans une promiscuité repoussante. Absence de direction.

La femme du receveur de l'abattoir y faisait, moyennant salaire, la soupe une fois par jour. Et cette soupe, les hospitalisés ne la consommaient point ; ils la vendaient aux cloutiers pour la nourriture des chiens qui faisaient tourner la roue industrielle.

Pour leur nourriture, les hospitalisés mendiaient en ville, entraient et sortaient à volonté.

L'hospice ne payait que le pain. »

Chion-Ducollet remet rapidement de l'ordre par une bonne gestion des ressources de l'hospice provenant de legs et de subventions. En 1892, le nombre de pensionnaires a doublé, ils sont bien nourris. La situation financière est bonne.

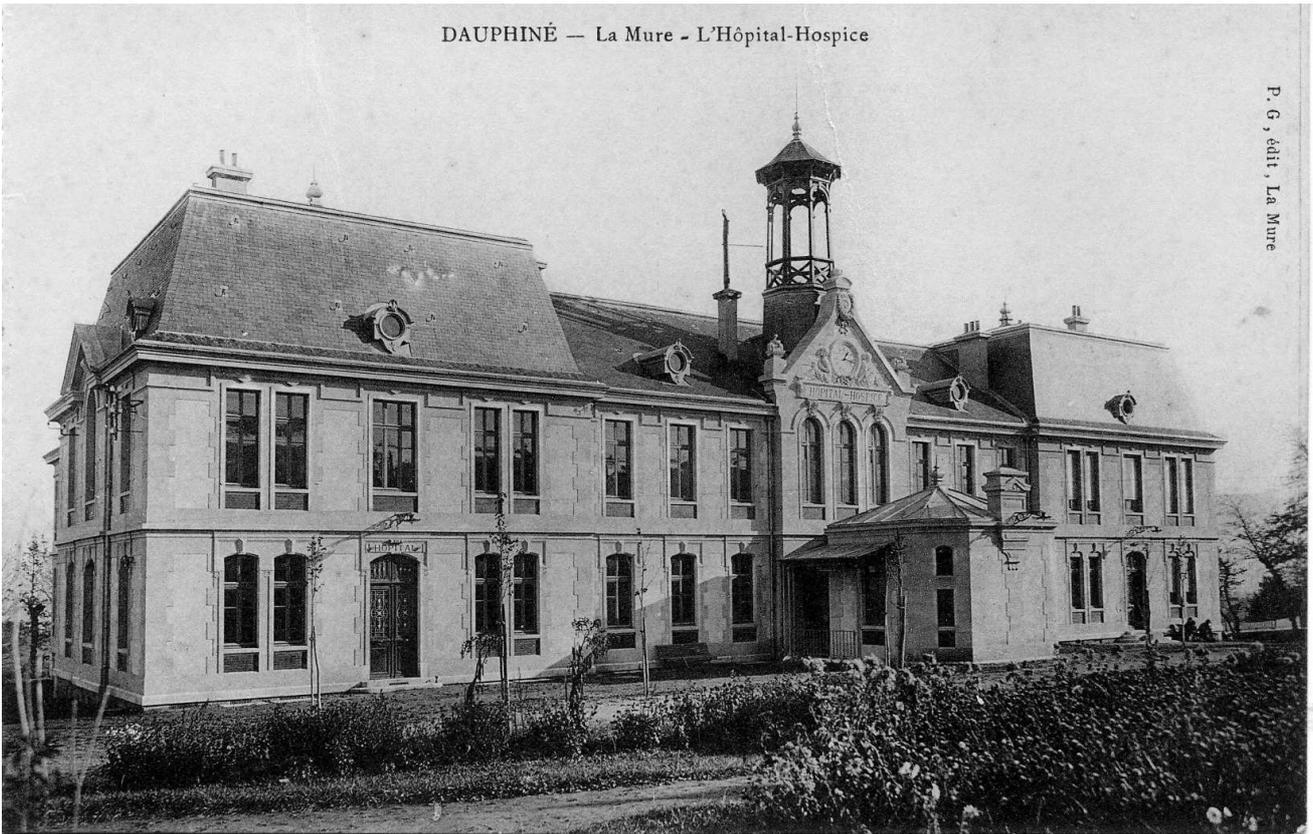
Dès 1902, il lance les premiers projets d'un Hôpital-Hospice avec Jules Besson, muois d'origine qui a été l'architecte de l'Hôtel de ville. Mais le projet n'est possible qu'à la condition expresse d'avoir de l'eau potable en abondance, il est donc lié au grand projet de captage et d'adduction en cours d'exécution. Les deux projets ne peuvent être financés ensemble par la municipalité, il faut trouver des subventions pour la construction de l'Hôpital-Hospice dont le devis s'élève à 400 000 F. Le principal contributeur est le Pari mutuel. Les héritiers de M. Giroud acceptent la modification du legs de 1876, l'hospice peut vendre l'immeuble et affecter le produit de la vente à la construction nouvelle. Et comme bienfait décisif Mme Veuve Léon Reynier, de Lyon, offre son clos des Thénevaux d'un peu plus d'un hectare, clos de murs et de haies de chênes plus que séculaires. La donation aura lieu en 1905.

L'adjudication des travaux est faite en juin 1905 et les travaux démarrent immédiatement.

En 1908, les travaux sont terminés. L'hospice des vieillards ouvre. Pour l'hôpital il manque du financement pour les dépenses d'aménagement, finalement les subventions du Pari mutuel se monteront à 350 000 F.

En 1911, on recherche du personnel et on attend le décret d'autorisation.

Le coût est de 420 000 F



Une carte postale de l'hôpital-hospice peu après sa construction. Aujourd'hui l'excroissance centrale de la cuisine n'existe plus. Les entrées sont modifiées et les œils-de-bœuf sont remplacés par des fenêtres.

Le bâtiment est au point de vue fonctionnel au niveau des meilleurs et il est esthétiquement beau, de style néoclassique. Construit de façon symétrique en U, avec une aile pour l'hospice et l'autre pour l'hôpital, chacune ayant son entrée. Les rez-de-chaussée sont réservés aux hommes, les étages aux femmes. Au centre, les services communs : la chapelle, les réfectoires hommes et femmes, et, ce qui est plutôt curieux, l'office au rez-de-chaussée et la cuisine en sous-sol dans une petite annexe carrée avec deux angles cassés devant le corps principal.

Au-dessus un tympan avec un marbre d'Auguste Davin, *la vieillesse et la maladie*, une horloge et les armoiries de La Mure.

Le tympan est surmonté d'un campanile polygonal ajouré. De nombreuses sculptures et des pots à feux surmontés de serpents.

Trois annexes dissociées du corps principal sont construites le long de la rue



Le campanile, les armoiries de la Mure, l'horloge et le marbre de Davin qui mériterait une restauration, une fente l'a détérioré.

des Thénevaux :

- La conciergerie côté rue des Alpes.
- Le pavillon des contagieux.
- Le dépôt des morts et la buanderie avec son bûcher¹⁴.

L'hôpital est construit 6 ans après l'hôtel de ville par le même architecte avec un choix différent des matériaux. Probablement pour des questions de coût, on prend le calcaire a minima, c'est "la pierre factice de ciment" qui va être largement utilisée. Le cahier des charges est précis et détaillé :

- Le calcaire de Laffrey uniquement pour le soubassement hors les pierres d'angle ;
- Le calcaire urgonien (provenant des carrières d'Anglefort dans l'Ain) pour les pierres d'angle et une seule épaisseur de 25 cm au-dessus du calcaire de Laffrey du soubassement et pour les marches et paliers;
- Les moellons en ciment moulés, peints ou crépis pour tout le reste¹⁵.

TRAVAUX DE VOIRIE URBAINE

Le but de ce chapitre est uniquement de détailler l'environnement du collège et de l'école des capucins. Décrire ce qui a été fait au niveau de la ville tout au long des différents mandats demanderait un très long développement. Prenons l'exemple du plan d'alignement, il est qualifié par Chion-Ducollet « *d'un des plus importants monuments de la Municipalité de 1886-1912* ». Il a été mené à son terme malgré les problèmes techniques, les mauvaises habitudes des habitants, les intérêts particuliers et surtout la « guérilla » des notables de l'opposition qui utilisaient toutes les procédures pour ne pas obtempérer aux décisions comme la suppression de leur escalier extérieur empiétant sur la chaussée.

Le nouveau quartier du collège

En même temps que les constructions du collège et de l'école des Capucins, tout le nouveau quartier est aménagé, Chion-Ducollet y fera construire sa villa, avenue de la République.

Boulevard des Ecoles (aujourd'hui Bd Marcel Reymond) : « *Construction de ce Boulevard et plantations de tilleuls de Hollande, qui constituent une superbe promenade.* »

Le Bd du collège (aujourd'hui la rue Lesdiguières).

Avenue de la République : « *Rectification et élargissement du chemin de grande communication n°16, dit route de Marcieu, à partir du Rondeau jusqu'à la Croix du Mistral. Création de trottoirs et plantation de tilleuls qui ombragent cette avenue.* »

Jardin de Ville - Square du Collège : « *il n'existait pas de Jardin public dans la Ville. Construction au-devant du Collège d'un square avec ombrages et massifs de fleurs; clôtures extérieures avec grilles en fer forgé¹⁶.* »

Construction du square du Rondeau : « *A la place d'un déversoir de plâtras, de détrit*

¹⁴ Seule subsiste, aujourd'hui, la partie dépôt des morts transformée en garage.

¹⁵ En 1928, ce bel ensemble est complété par une maternité construite par le même architecte et dans le même style, elle a été en partie financée par le comte Henry de Renéville, président délégué de la Compagnie des Mines de la Mure.

¹⁶ Le kiosque à musique est construit en 1928

de toutes sortes : plantations d'arbres et de fleurs et clôtures avec grilles en fer forgé. »
Le cours du Rondeau est aujourd'hui l'Avenue Chion-Ducollet.

Place des Capucins, agrandissement, nivellement avec les déblais de la démolition du vieux monastère, établissement d'une terrasse et jeu de boules, construction de deux escaliers et du mur sur le cours du Rondeau.

La Gendarmerie est construite à côté du collège et en face le square de la Gendarmerie « entouré de grilles en fer forgé ».

Ces travaux, ne sont pas du goût de l'opposition qui distribue, en 1889, un pamphlet de 20 pages signé par le docteur Tagnard :

« Certes, je ne suis pas ennemi de tout ce qui pourra embellir encore notre bel établissement d'instruction secondaire, mais j'avoue humblement que l'idée qu'on pût le faire au moyen d'un emprunt vicinal ne me serait jamais venue à l'esprit. Imaginer une rectification parfaitement inutile de la route de Prunières, en accepter pour la Ville toute la charge, et cela à seule fin de pouvoir exproprier très chèrement la ferme Goubet, voilà encore une conception qui me paraît à juste titre être un comble de prodigalité. »

Et plus loin une belle formule.

« Il est vrai que, comme compensation, nous avons un joli square, et que nous aurons, dans quelques années, des promenades ombrées où nous pourrions aller étaler notre misère et notre pauvreté. »

En ce qui concerne la ferme Goubet, dont les propriétaires devaient aller chercher l'eau à la fontaine de la rue Murette, M. Goubet demandait 18 000 F alors qu'il l'avait acquise quelques années auparavant pour 3 500 F, la mairie en proposait 7 000 F et le jury d'expropriation a accordé 10 150 F.

CONSERVATION DU PATRIMOINE

Tour de l'Horloge

En 1891 la tour de l'horloge est réparée, il était nécessaire de remplacer l'horloge et le monument menaçait ruine.

Un crédit de 200 francs par an était alloué à la réparation de l'horloge et à sa remise à l'heure fréquente. Cette somme permet d'amortir le prix de la nouvelle, l'entretien devenant une tâche des garde-cantonniers. Le bâtiment est restauré, recrépi, l'horloge est installée dans un cadre en ciment, le pavillon qui porte la cloche est recouvert de nouveau en zinc et la toiture est refaite en ardoises arrondies.

Ancienne église

Qui a écrit que l'église a été raccourcie pour laisser passer le train La Mure-Gap ?



Remarquer l'ancienne horloge carrée
Collection Roger Gaio.

Cette sottise a été ensuite reprise dans tous les écrits, ce n'est qu'en 2010 que Guillaume Benoist écrit l'histoire réelle dans son article « *Le chemin de croix des églises muroises* » dans *Mémoires d'Obiou* N° 15.

Le premier rédacteur aurait dû lire, l'enchaînement des faits écrit par Chion-Ducollet, qui a été un des acteurs, dans une brochure annuelle du Conseil Municipal distribuée à tous les Murois en 1902

Il est donc conseillé, aux personnes intéressées de se reporter à ces deux écrits¹⁷. Si j'évoque cet épisode c'est pour remettre « l'anti-cléricalisme » de Chion-Ducollet à son juste niveau.



Au centre de la photo on voit Chion-Ducollet lors du raccourcissement de l'église.
Collection Roger Gaio.

Il a été un acteur majeur pour la conservation de notre vieille église. Alors que la destruction avait été décidée et commencée, le père Tenaillon, de la Congrégation du Saint Sacrement, soucieux de garder des lieux souvenirs du Père Eymard, prend contact avec Mgr Henry, évêque de Grenoble. Une réunion entre ces deux ecclésiastiques et Chion-Ducollet règle rapidement et élégamment le problème et le 10 janvier 1902 est signée la « *Convention entre la Municipalité et le Diocèse* », la Congrégation, qui prend tous les frais à sa charge, doit rester dans l'ombre vu les conditions du moment. Chion-Ducollet qui a agi sans consulter son Conseil, règle immédiatement l'arrêt de la destruction et la compensation financière avec l'entrepreneur, mais il fera bien remarquer que cela ne coûte

¹⁷ Pour l'histoire du train se reporter à l'excellent livre, bien illustré *Le chemin de fer de La Mure*, de Patrice Bouillin et Daniel Wurmser, mais qui sur ce point précis est inexact, en effet, on trouve page 202 : « 15 février 1911 : autorisation de démolition de l'ancienne église de La Mure » Il y a 10 ans que le problème est réglé !

pas un sou à la commune. Il fait approuver ce traité par le Conseil Municipal le 25 janvier et par le préfet le 4 février.

Suite à cet accord, le Père Fiorenzo Salvi, de la Congrégation du Saint Sacrement, écrit un article en 2011 en complément de celui de Guillaume Benoist¹⁸ :

« Les critiques ne manquèrent pas envers le travail du Maire qui, malgré sa réputation d'être un anticlérical, avait une telle vénération pour le P. Eymard qu'il en conserva jalousement jusqu'à sa mort certaines lettres autographes et sa discipline (maintenant à l'Expo Père Eymard). »

CONCLUSION

Comme conclusion, l'extrait d'un article du *Voltaire* journal parisien du 27 octobre 1891, semble faire un juste état des lieux :

« Très libéral, très tolérant en matière de religion dans un pays qui compte de nombreux protestants, si M. Chion-Ducollet se trouve aujourd'hui aux prises avec le clergé et ses amis dévoués, c'est qu'il est un ennemi du cléricalisme, c'est-à-dire du parti politique masqué sous le voile de la religion. Sa rigidité en matière de finances communales lui a valu bien de inimitiés, car il a arrêté le gaspillage des deniers publics, épuré le personnel municipal et gêné certains entrepreneurs.

Royalistes, bonapartistes, boulangistes alliés avec le clergé, ont formé une coalition malhonnête qui cherche à donner le change à l'opinion publique ; mais, dans les montagnes de l'Isère, la probité, le labeur et le dévouement à la chose publique, restent en grand honneur. »

Chion-Ducollet écrit, en 1913, dans son testament :

*« Je mourrai comme j'ai vécu, en penseur libre. Ma religion m'a suffi de mon vivant, elle me suffira après ma mort.
De mon vivant les Prêtres m'ont trop fait souffrir pour qu'après ma mort je permette qu'ils viennent chanter près de mon cercueil »*

Sources

Les comptes rendus annuels que Chion-Ducollet faisait distribuer gratuitement aux habitants.

Les archives :

- les tomes 4 et 5 des délibérations du conseil municipal ;
- les documents classés M1 sur les bâtiments,
- les documents classés K1 sur les résultats des élections

¹⁸ *La Chapelle Saint Pierre-Julien Eymard à La Mure et le rôle de la Congrégation du St Sacrement de 1900 à nos jours, publication ?*